



19 avril

N°4

2022

Département
du BAS-RHIN

Arrondissement
de MOLSHEIM



COMMUNE de DUTTLENHEIM
Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 avril 2022 – Séance extraordinaire
Convocation du 13 avril 2022

Présents : Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

Nombre des conseillers élus :	DENISTY Alexandre	COURS Arnaud
	GRAUSS Roland	MATOUK Hélène
23	METZGER Christian	BEUTEL Aurélie
	WERNERT Corélie	SINS Cyril
Conseillers en fonction :	STEINBACH Pierre	HANSER Eddie
	KNEY Chantal	BERNARD Michèle
23	GRILLON-COLLEDANI Marie-Hélène	BUCHMANN Philippe
	METZ Sylvain	GEISTEL Anne

Conseillers présents :	<u>Procurations</u> :	Mme MENRATH Céline a donné pouvoir à Mme GEISTEL Anne
		Mme ARIA Laurence a donné pouvoir à Mme WERNERT Corélie
16		Mme BENTZ Sylvie a donné pouvoir à Mme BEUTEL Aurélie
		Mme FENGER-HOFFMANN Sylvia a donné pouvoir à M. GRAUSS Roland
Conseillers présents ou représentés		M. RUMMELHARD Patrice a donné pouvoir à M. DENISTY Alexandre
		Mme MULLER Oriane a donné pouvoir à M. GRAUSS Roland
23		M. BLEGER Mathieu a donné pouvoir à M. METZ Sylvain

Absents excusés :

Absents non excusés :

Le Maire constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

N°2022-4-038 MARCHE PUBLIC : VALIDATION MARCHES ECHAFAUDAGES POUR LE LOT 6 (EXTENSION SALLE DE RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE) ET LE LOT 1 (ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE DU GROUPE SCOLAIRE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'instruction 12-005-M0 du 26 janvier 2012

Vu l'article 35-11-1 du code des marchés publics

Vu la mise en redressement judiciaire de l'entreprise MGTP titulaire des marchés lot 1 échafaudage pour l'isolation thermique du groupe scolaire Jean Hans Arp et lot 6 pour l'agrandissement de la salle de restauration du groupe scolaire Jean Hans Arp, en date du 22 février notifié le 05 avril 2022,

Vu la DCM n° 2021-9-077 portant attribution des lots pour l'isolation thermique du groupe scolaire

Vu la DCM n° 2021-10-088 portant attribution des lots pour l'agrandissement du périscolaire

Considérant que l'entreprise n'est plus en mesure de poursuivre son engagement ayant déjà vendu son matériel pour régler ses dettes ;

Considérant qu'il y a urgence à procéder à la couverture des bâtiments pour des raisons climatiques et que la mise en place des échafaudages est obligatoire pour ce type de travaux ;

Considérant que la toiture doit être posée rapidement pour éviter des dégradations des bâtiments existants du groupe scolaire en cas d'intempéries (pluie/vent) ;

Considérant que les travaux doivent commencer le plus rapidement possible au plus tard au mois de mai,

Considérant que le délai est trop court pour relancer un marché public et qu'il y a urgence à effectuer les travaux de couverture des bâtiments.

Considérant que la commune a mis en concurrence 3 devis pour chacun des lots

Considérant que les offres de l'entreprise Frégonèse sont économiquement et techniquement les mieux-disantes

Après en avoir délibéré,

1° DECIDE

- d'attribuer le lot 06 Echafaudage pour l'extension de la salle de restauration du groupe scolaire Jean Hans Arp à l'entreprise Frégonèse - 6 rue Désaix 67450 MUNDOLSHEIM pour un montant HT de 3 142,60 €,
- d'attribuer le lot 01 Echafaudage pour l'isolation thermique du groupe scolaire Jean Hans Arp à l'entreprise Frégonèse - 6 rue Désaix 67450 MUNDOLSHEIM pour un montant HT de 24 200,00 €.

2° AUTORISE

- Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

Sommaire :

N°2022-4-038 MARCHE PUBLIC : VALIDATION MARCHES ECHAFAUDAGES POUR LE LOT 6
(extension salle de restauration du groupe scolaire) ET LE LOT 1 (Isolation thermique extérieure du
groupe scolaire)